

## *Procès-verbal*

### *Assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du Grand lac Nomingue tenue le dimanche 10 septembre 2023 à 9h00 au centre communautaire de Nomingue*

*Membres du conseil d'administration présents :*

Louis Adam, président

Richard Vallières, vice-président

Robert Allard, administrateur

Pierre Picotte, administrateur

Louise H. Aubé, secrétaire

Carl Morin, administrateur

Céline Bengle, administratrice

Bertrand St-Jean, administrateur

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

Louis Adam déclare l'assemblée ouverte à 9h05 et souhaite la bienvenue à tous, en les remerciant de leur présence. Il présente également les membres du conseil d'administration et leur assignation aux divers dossiers. Le président explique aussi le déroulement de la réunion.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est *proposé par François Caron, secondé par François Marchand et adopté à l'unanimité.*

#### **3. Proposition pour exemption de la lecture du procès-verbal du 11 septembre 2022**

*Sur proposition de René Racicot, secondée par Robert Allard, il est résolu d'exempter la secrétaire de la lecture du procès-verbal et adopté à l'unanimité.*

#### **4. Mot du Président , Monsieur Louis Adam**

Dans un premier temps, Louis Adam présente les membres du conseil d'administration qui l'accompagnent et souligne que le conseil d'administration a tenu diverses réunions au cours de l'année, d'une durée d'environ 3 heures, tout en assurant la présence de 1 à 5 personnes au conseil municipal mensuel, le 2<sup>e</sup> lundi du mois. Il y eut également des réunions avec des associations de lacs et l'association de chasse et pêche de Nomingue.

Nous avons également tenu des rencontres avec des représentants de la municipalité afin de leur faire part de nos diverses préoccupations:

- les divers tributaires du grand lac, particulièrement celui du chemin des merisiers , tributaire inquiétant car ce ruisseau collecte les eaux pluviales du village et les marais sont accentués par l'action des castors. La possibilité de diminuer les sédiments fut aussi abordée avec la municipalité.
- L'implantation de la station automatisée de lavage de bateau sans année de transition avec une personne humaine, présente sur place, pour favoriser l'implantation de ce changement.
- La nécessité de régler les feux d'artifices qui augmentent la pollution du lac et de l'air tout en causant une nuisance par le bruit.
- La sensibilisation à la révision de la taxation et des priorités budgétaires vs. Un nouveau rôle d'évaluation à venir en 2023 qui risque d'apporter une augmentation des valeurs immobilières de 30-40%
- La nécessité d'avoir la patrouille nautique, de lui octroyer les pouvoirs requis et de faire l'analyse de leurs actions à la fin de la saison estivale.

L'association a également contribué financièrement à l'ensemencement de 1550 dorés dans le grand lac par l'intermédiaire de l'Association de chasse et pêche de Nomingue. Nous maintenons aussi une certaine vigilance par

rapport aux claims miniers en étant membre de la coalition QLAIM qui vise à limiter l'exploitation des claims près des lacs.

Il remercie chaleureusement le Camping de la Baie du Soleil qui nous reçoit lors de nos réunions et il remercie aussi ses collègues qui oeuvrent dans tous les comités de l'Association.

## **5. Rapport des activités.**

### **5.1 Qualité de l'eau**

PPicotte rappelle les diverses analyses effectuées dans le passé, notamment l'analyse des tributaires du lac et les résultats obtenus avec la multisonde.

L'analyse avec une multisonde permet d'examiner la température à diverses profondeurs du lac et de bien voir les couches thermiques. Plus on descend, plus l'eau est acide. Il rappelle que le brassage du fond du lac ramène le phosphore en suspension.

Les résultats obtenus en 2022 avec la multisonde ne démontrent aucune dégradation.

Le programme RSVLacs démontre aussi une stabilité des résultats au niveau de la transparence, du phosphore et du carbone organique dissout, à l'exception de l'échantillon du 18 juin 2023 qui sera réexaminé par le Ministère.

Le lac subit donc des pressions provenant des milieux humides et forestiers et des changements climatiques qui amèneront:

- Une augmentation générale des températures
- Une augmentation des pluies qui amèneront plus d'érosion
- Une augmentation d'acidification.

Les scientifiques s'entendent pour dire que le vieillissement d'un lac est dû à des phénomènes naturels pour 70%. Face aux rives de roc qui entourent le grand lac et aux grands vents auxquels il est confronté depuis des siècles, l'activité humaine moderne telle que la navigation n' a guère d'impact sur l'avenir de la qualité de l'eau.

PPicotte nous entretient aussi des thèmes abordés lors du Forum national sur les lacs 2023 auquel il a assisté. Les recommandations de ce forum regroupant des associations de riverains, des scientifiques, des consultants et des municipalités sont à l'effet de :

- Encourager les associations à se rencontrer, à collaborer et à se partager l'information pour avoir plus d'autorité;
- Appliquer les bonnes pratiques et d'en faire la surveillance via une patrouille nautique plus présente et les interventions de la SQ;
- Encourager les municipalités à rapatrier les pouvoirs de contrôle sur la navigation, suite aux discussions fédérale-provinciales;
- Obliger les municipalités à déclarer toute espèce envahissante, afin de préserver la valeur des plans d'eau;
- Obliger les municipalités à faire laver les bateaux à la sortie de l'eau.

Pierre Picotte nous informe qu'il est aussi membre du comité consultatif en environnement de la municipalité, présidé par René Lalande. Divers dossiers sont traités dans cette instance mais 85% du temps fut passé sur le développement d'une politique environnementale et d'un plan d'action en lien avec celle-ci. Cette politique sera dévoilée sous peu.

## **6. Présentation et adoption des états financiers**

### **6.1 Proposition pour renonciation à la nomination d'un vérificateur externe**

*Sur proposition de Michèle DeGuire, secondée par François Marchand, il est proposé de renoncer à la nomination d'un vérificateur externe, le tout adopté à l'unanimité.*

Robert Allard rappelle que les membres peuvent, en tout temps, demander d'avoir accès aux livres comptables.

### **6.2 Présentation des états financiers**

Les états financiers au 31 décembre 2022 sont présentés. Robert Allard apporte les précisions requises sur les revenus et les dépenses. Il remercie les membres présents de leur générosité. *Sur proposition de René Racicot, secondée par René Racicot, les états financiers au 31 décembre 2022 sont adoptés à l'unanimité.*

## **7. Elections aux postes d'administrateurs**

### **7.1 Election du président d'élections et des scrutateurs**

*Sur proposition de Louis Adam, appuyée par Céline Bengle, Robert Allard accepte d'agir comme président d'élection, le tout à l'unanimité.*

Sont suggérés comme scrutateurs François Bérichon et François Marchand qui acceptent.

Robert Allard rappelle que l'Association est gérée par 9 personnes qui forment le conseil et agissent à titre bénévole. Selon les règlements, les mandats sont de 2 ans et on élit annuellement en alternance, 4 postes et 5 postes.

Sont donc en réélection cette année 5 postes.

Le président d'élections déclare les mises en candidature ouvertes et rappelle qu'il faut un proposeur et un secondeur pour les mises en candidature.

Il précise qu'il y aura élection par l'assemblée si le nombre de candidats excède le nombre de postes disponibles.

### **7.2 Élections des administrateurs**

Louis Adam secondé par Céline Bengle propose Richard Vallières qui accepte la mise en candidature.

Richard Vallières secondé par Louise Hébert Aubé propose Louis Adam qui accepte aussi la mise en candidature.

René Lalande secondé par France Lafleur propose Pierre Picotte qui accepte la mise en candidature.

Louis Adam secondé par France Lafleur propose Heather Johnston qui accepte la mise en candidature.

Christiane Lefrançois, secondée par Claude Guay propose René Lalande qui refuse la mise en candidature.

Anne Hamelin, secondée par Louise Hébert Aubé propose Paule Hamelin qui accepte la mise en candidature.

Le président d'élection interroge la salle pour vérifier si d'autres candidatures sont proposées.

Compte tenu de l'absence de nouvelles candidatures, il suggère la clôture de la période de mises en candidatures

*Sur proposition de Louise Hébert Aubé secondée par France Lafleur et adoptée à l'unanimité, la période de mise en candidature est fermée.*

Les 5 personnes sont donc déclarées élues par acclamation au conseil de l'Association, soient les personnes suivantes :

Richard Vallières

Louis Adam

Pierre Picotte

Heather Johnston

Paule Hamelin

Des félicitations sont transmises aux nouveaux élus.

## **8. Remerciements aux anciens administrateurs**

Le président remercie les 2 administrateurs démissionnaires, France Lafleur et Robert Allard, qui ont siégé de nombreuses années au conseil en leur offrant une bouteille de vin défrayée personnellement par leurs collègues.

## **9. Période de questions, commentaires et suggestions**

Divers thèmes sont abordés lors des questions et commentaires des membres présents, tels que:

Erreur majeure de la municipalité dans le projet de station de lavage et encouragement aux membres à signer la pétition qui circule à cet effet.

Nécessité pour le transporteur de pontons d'avoir le code QR du résident riverain pour sortir le ponton au débarcadère et ouvrir la barrière.

Suggestion d'ajouter une caméra au débarcadère, qui visualise la plaque et l'utilisateur.

Nécessité d'avoir un règlement punitif si on ne lave pas le bateau: sanction à venir.

Suivi sur le projet des goélands: le rapport des consultants est sur le site de la municipalité et la municipalité n'a pas obtenu la permission d'abattre les goélands ou de tuer les oeufs; situation non dangereuse mais pas idéale; dossier à rediscuter avec les associations de lacs.

Domages causés au lac par l'activité humaine, notamment la navigation des bateaux de surf et le manque de sécurité des nageurs causés par les moto marines; on rappelle que le civisme est la règle numéro un de la navigation de plaisance et que la patrouille nautique ne peut être partout, en même temps sur un lac de 20 km carrés. L'enrochement des rives et les vents qui provoquent des vagues de 1.5 mètres sont des choses naturelles au grand lac et le lac peut recevoir la quantité actuelle de bateaux. Toute limitation passe par une augmentation des tarifs par la municipalité.

Questionnement d'un membre sur l'eau qui circule dans les moteurs de bateaux et sur la contamination possible des cannes à pêche ainsi que sur les pompes à eau non nettoyées; important de laver les cales et viviers d'un bateau.

Demande de suivi sur l'ensablement du débarcadère et le chenal qui se referme; dossier apporté au comité consultatif en environnement; si le dragage est possible car les sédiments ne contiennent aucun polluant, les coûts sont astronomiques: 500-900 000\$, sans savoir s'il y a une possibilité de financement; on cherche donc des solutions alternatives et l'installation au Parc du renouveau refait surface, compte tenu des coûts de dragage.

Nature de la mousse qu'on trouve parfois au bord de l'eau: algues microscopiques non dangereuses.

Possibilité d'avoir un débarcadère à l'ancienne prise d'eau à Bellerive?

Possibilité de pollution par le golf au pont Noir?

Plainte à la municipalité pour un tuyau trop court installé sur l'accotement lors du pavage du Tour du lac et crainte d'un déversement d'huile ou de pétrole: correction non apportée et cône installé a disparu.

Bris de l'estacade installée près du Jourdain et réinstallée par la municipalité.

Suggestion d'installer la station de lavage ailleurs qu'à 50 pieds du lac: trafic infernal au débarcadère! Investissement important sans efficacité!

Mandat au CCE de revoir la station de lavage, de faire une analyse comparative pour trouver des solutions efficaces car le plan d'eau est très fréquenté.

Difficile de comprendre pourquoi on a changé un système qui fonctionnait et qui nous a protégé du myriophylle à épis jusqu'à ce jour, le lavage des bateaux étant un point majeur de cette lutte. Système toujours dysfonctionnel après 4 mois.

Manque de civisme au passage entre le grand et petit lac et problème majeur de sécurité dû aux bateaux qui y stationnent, possibilité d'intervention de la patrouille nautique?



Explications sur les raisons ayant milité en faveur d'une station de lavage automatisée: manque de main d'oeuvre et manque d'intérêt de la part de la préposée ayant occupé ce poste au cours des années antérieures.

Invitation à la conférence de Rouge la Vallée le 15 septembre prochain à Rivière rouge avec discussions sur divers thèmes affectant la région.

Invitation à la Foire des couleurs le 23 septembre prochain à Nominique, dont le thème est l'électrification des véhicules; 50 commerçants y seront.

Invitation au tournoi provincial de disc-golf sur les 3 parcours les 14-15 octobre prochain.

Invitation à consulter la page Facebook de l'association et à nous écrire ou téléphoner.

## **9. Clôture de l'assemblée**

Sur proposition de Robert Allard, secondée par Martine Chatelain, l'assemblée est levée à 11h15 mais le conseil d'administration invite les participants à demeurer sur place pour échanger autour d'un petit goûter.

---

Louise Hébert Aubé, secrétaire